

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FÉVRIER 2018  
RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 19 FÉVRIER 2018  
AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTÉLIMAR  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. FRANCK REYNIER**

L'an deux mille dix huit, le 26 février à 18 h 30,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 19 février 2018, s'est réuni au Palais des Congrès de Montélimar, sous la présidence de Monsieur Franck REYNIER.

PRÉSENTS : M. Y. COURBIS, Mme M. DELORME, M. V. JOVEVSKI, M. P. BEYNET, Mme P. GARY, M. J.P. ZUCHELLO, M. F. CARRERA, M. R. BUREL, M. J.L. ZANON, M. L. MERLE, Mme M.P. PIALLAT, M. J. CHABERT, Mme F. MERLET, M. T. LHUILLIER, Mme L. LE GALL, M. B. ALMORIC, M. L. DEVERA, M. J. DUC, Mme F. CAPMAL, M. J.F. FABERT, M. K. OUMEDDOUR, Mme C. AUTAJON, M. D. POIRIER, Mme M. MURAOUR, M. A.B. ORSET-BUISSON, Mme C. SALVADOR, M. H. LANDAIS, M. J.P. MENARD, M. M. SABAROT, M. C. BOURRY, Mme G. TORTOSA, Mme F. OBLIQUE, M. S. MORIN, Mme M.C. SCHERER, Mme N. ASTIER, M. R. QUANQUIN, M. S. CHASTAN, Mme A. MAZET, Mme A. BIRET, M. R. ROSELLO, M. M. THIVOLLE, Mme D. GRANIER, M. H. ANDEOL, M. Y. LEVEQUE, M. H. FAUQUÉ, Mme N. PROST, M. R. PLUNIAN, Mme F. QUENARDEL, M. J.J. GARDE, M. J.P. LAVAL.

POUVOIRS : Mme G. ESPOSITO (pouvoir à M. V. JOVEVSKI) ; M. H. ICARD (pouvoir à M. H. ANDEOL) ; Mme M. FIGUET (pouvoir à M. J.P. ZUCHELLO) ; M. B. BOUYSSOU (pouvoir à M. P. BEYNET) ; Mme P. BLACHE (pouvoir à M. L. DEVERA) ; Mme P. BRUNEL-MAILLET (pouvoir à Mme C. AUTAJON) ; Mme I. MOURIER (pouvoir à M. J.P. MENARD) ; M. J. FERRERO (pouvoir à Mme G. TORTOSA) ; Mme M. PATEL-DUBOURG (pouvoir à M. A.B. ORSET-BUISSON) ; M. J. MATTI (pouvoir à Mme A. MAZET) ; Mme C. COUTARD (pouvoir à M. S. CHASTAN) ; M. A. CSIKEL (pouvoir à Mme A. BIRET) ; Mme F. DUVERGER (pouvoir à M. Y. LEVEQUE) ; M. B. DEVILLE (pouvoir à M. F. REYNIER).

EXCUSÉS : M. J.B. CHARPENEL, Mme J. FAURE.

ABSENTS : Mme C. DURAND, Mlle L. BERGER, M. M. LANDOUZY, Mme V. ARNAVON.

Secrétaire de séance : M. V. JOVEVSKI.

Monsieur le Président :

*"Je souhaite la bienvenue à Mme Annie MAZET, nouvelle Conseillère Communautaire, suite à la démission de Mme Michèle EYBALIN."*

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017.

***ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ***

**1.1 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018 - BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES**

Rapporteur : Hervé ANDEOL

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante et obligatoire du cycle budgétaire annuel des collectivités locales :

- importante, car elle permet de débattre des orientations budgétaires et des engagements pluriannuels envisagés,
- obligatoire, dans les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus (articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales). Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif de l'exercice.

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités locales visée par la loi NOTRe parue le 7 août 2015, le DOB évolue avec l'élaboration d'un rapport dont le contenu est plus étoffé et porte sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure de la dette, les dépenses et les effectifs.

En vertu de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport donne lieu à un débat et il est pris acte de celui-ci par une délibération spécifique.

Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Par son vote, cette dernière prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le D.O.B.

Le rapport sur les orientations budgétaires est ensuite transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale et mis à la disposition du public.

Le rapport d'orientation budgétaire est donc annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil communautaire :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L.5211-1, L.5211-9 et L.5211-36,

Après avoir entendu l'exposé précédent,  
Après en avoir délibéré,

**DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires 2018,

**DE PROCÉDER** au vote du débat d'orientations budgétaires, sur la base du rapport ci-annexé et précédemment exposé.

*Présentation par M. Hervé ANDEOL du diaporama annexé au procès-verbal.*

M. Hervé ANDEOL :

*"Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante et obligatoire du cycle budgétaire annuel des collectivités locales.*

*Dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités locales, le débat d'orientation budgétaire est voulu avec l'élaboration d'un rapport. Je vais donc vous faire une synthèse du rapport que vous avez tous reçu. Les orientations indiquées dans ce rapport découlent du projet de territoire établi en concertation avec l'ensemble des 26 communes membres et du bilan de mi-mandat effectué le 25 septembre 2017.*

*Les axes forts définis dans le projet de territoire pour le développement de notre territoire sont les suivants :*

- 1) *Accompagner le développement économique avec comme priorité l'accueil des nouvelles entreprises, la création d'emplois et le soutien aux projets.*
- 2) *Partager une vision de l'aménagement de notre territoire et le doter de services performants et d'équipements structurants.*

3) *Valoriser le patrimoine historique et culturel existant, conduire plusieurs projets d'envergure tels la requalification du théâtre, celle de la base de loisirs et la rénovation de la halle des Alexis.*

4) *Vivre et s'épanouir dans un territoire solidaire au service des familles, du vivre ensemble, de la culture, des sports et des loisirs.*

*Pour rappel, ce projet de territoire a été bâti dans un contexte budgétaire contraint par la baisse des dotations de l'Etat, la hausse de la péréquation et le transfert de nouvelles charges par l'Etat - réforme des rythmes scolaires et instruction des permis de construire.*

*Concernant les perspectives économiques 2018, l'INSEE trace les perspectives économiques suivantes :*

- une croissance qui confirme son redémarrage et qui devrait atteindre 1,7 % en 2018 ; cependant, l'économie française reste à la traîne de l'Allemagne, mais aussi de la Zone euro.*
- un taux de chômage élevé qui diminuerait légèrement d'ici mai 2018 pour atteindre 9,4 % de la population active.*
- un regain d'inflation qui viendrait ralentir le pouvoir d'achat des ménages.*

*Dans la loi de finances 2018, le budget de l'Etat présente une section de fonctionnement largement déficitaire. Par conséquent, les collectivités locales devront encore participer à la réduction du déficit. Pour rappel, sur la période 2014-2017, les collectivités locales ont contribué au redressement des finances publiques par une minoration de la dotation globale de fonctionnement de 11,5 Md€. Pour la période 2018-2022, un nouvel effort est demandé à hauteur de 13 Md€ ; cet effort demandé aux collectivités sur le quinquennat se traduira par un double objectif au niveau national : la limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 % l'an ; une réduction du besoin de financement par emprunt de 2,6 Md€ par an pour arriver à un désendettement total de 13 Md€.*

*D'autres dispositions auront des conséquences pour notre Agglomération, notamment : le maintien du prélèvement du fonds national de péréquation des ressources en 2018 ; le dégrèvement de la taxe d'habitation au profit de 80 % de la population ; le rétablissement du jour de carence pour les congés maladie dans la fonction publique.*

*Concernant la situation financière du budget général, hors budget des ordures ménagères, il est à noter que depuis 2015, les dépenses et recettes de fonctionnement progressent fortement, sous l'effet de la prise en compte des nouvelles compétences - réforme des rythmes scolaires et instruction des permis de construire - et des nouvelles actions du projet de territoire - agriculture, fibre optique.*

*Cependant, grâce aux efforts de gestion, l'évolution des dépenses est moins forte que celle des recettes, ce malgré le contexte de baisse des dotations de l'Etat et la hausse du prélèvement au titre de la péréquation. Cette situation permet de dégager sur la période une capacité d'autofinancement favorisant un soutien de l'activité économique par l'investissement.*

*L'année 2015 a été la première année de lancement du projet de territoire avec le paiement de plus de 3 M€, suivi de 2,52 Md€ en 2016. En 2017, ce sont plus de 5,6 M€ qui ont été investis.*

*Au global, entre 2015 et 2017, 11 M€ ont été réalisés sur les 29 M€ de travaux prévus au projet de territoire. En moyenne, ces dépenses ont été autofinancées à hauteur de 77 %.*

*Concernant les orientations 2018, il convient de rappeler que l'investissement général des collectivités locales s'est drastiquement contracté depuis 2015 avec l'impact de la contribution au redressement des finances publiques. Cette tendance va se poursuivre puisque l'Etat demande un effort supplémentaire aux collectivités : 13 Md€ sur cinq ans. Par conséquent, afin de pouvoir réaliser les actions et les travaux envisagés dans le projet de territoire, notre Agglomération doit poursuivre ses efforts d'optimisation de ses ressources.*

*Ces efforts sont d'autant plus nécessaires que notre territoire connaît une forte croissance démographique. En effet, Montélimar-Agglomération a accueilli plus de 2 000 nouveaux habitants en 2018 et dépasse désormais 66 000 habitants. Cette hausse est bien la preuve que les communes membres et Montélimar-Agglomération offrent les équipements et services que les*

nouveaux habitants attendent. Par conséquent, l'Agglomération continuera en 2018 à apporter des réponses, tant sur les budgets de fonctionnement que sur l'investissement.

Grâce à l'effet de l'accroissement de la population, la dotation d'intercommunalité est estimée en hausse de 107 k€. Néanmoins, le montant prélevé les années antérieures au titre de la participation au redressement des comptes publics est maintenu en 2018. Pour notre agglomération, cette ponction est de 2,3 M€ par an, ramenant ainsi notre dotation de 3,38 M€ à 1,08 M€.

La dotation de compensation, quant à elle, est écartée de 3 %, soit - 134 k€, permettant ainsi à l'Etat de financer la péréquation.

Malgré ces contraintes, les taux de fiscalité n'augmenteront pas en 2018, comme prévu lors de l'élaboration du projet de territoire. Par conséquent, les objectifs d'évolution des dépenses récurrentes en 2018 sont fixés comme suit :

- Maintien des charges à caractère général à périmètre global constant au même niveau que le budget 2017.
- Maintien des charges du personnel à périmètre global constant au même niveau qu'au budget 2017.
- Maintien des subventions aux associations.

Ces mesures sont nécessaires pour permettre de continuer à rendre des services de qualité dans les différentes politiques publiques, notamment :

- La poursuite du forum des jobs saisonniers, du forum de l'emploi et l'organisation d'un nouveau forum dédié à la formation et l'apprentissage, en lien avec la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre des métiers et de l'artisanat.
- La continuité des actions de promotion de l'agriculture avec la Maison de l'agriculture permettant l'accueil, l'accompagnement et le soutien des agriculteurs, le développement des circuits courts, l'expertise pastorale.
- Le développement de la politique touristique. Après une année 2017 consacrée à la mise en place du nouvel établissement public industriel et commercial, l'année 2018 est marquée par l'arrivée d'un nouveau directeur qui pourra ainsi optimiser l'ensemble de l'outil mis à disposition du tourisme et de ses acteurs, largement répartis sur le territoire.
- La poursuite des discussions sur l'élaboration du SCOT avec les présidents des intercommunalités voisines et la création du syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2019, laquelle semble acquise.
- Le déploiement de la plateforme locale de rénovation énergétique lancée en octobre 2017. Cette plateforme accompagne les maîtres d'ouvrage dans la rénovation performante. Elle proposera aux entreprises locales de s'organiser et de se former pour répondre à la demande de rénovation de bâtiments basse consommation.
- L'adaptation de l'offre périscolaire et extrascolaire liée au choix de revenir à la semaine de quatre jours à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.
- Une programmation culturelle riche sera également proposée avec de nombreux spectacles au Palais des congrès, l'accueil de grands artistes lors du festival d'été et l'organisation de concerts sur l'ensemble du territoire. La grande exposition estivale sera consacrée au peintre drômois Pierre Boncompain et se fera en coordination avec le Conseil départemental pour être présentée au Musée d'art contemporain et au château des Adhémar.

L'année 2018 sera également marquée par :

- la prise en compte du fonds de péréquation estimé à 724 k€ en 2018, soit + 8 k€ ;
- la prise en compte du budget pour le Plan local d'urbanisme intercommunal avec notamment l'embauche d'un chargé de mission pour sa réalisation ;
- la prise en compte du budget pour la gestion des zones d'activités économiques : 109 k€ ;
- le transfert de la gestion des digues ;
- la poursuite du versement des acomptes de participation à la SPL dans le cadre des concessions d'aménagement des zones d'activités : 129 k€.

*L'année 2018 sera également une année de travaux importants. En effet, le projet de territoire prévoit environ 27 M€ d'investissements entre 2015 et 2019. Ce niveau d'investissements est essentiel pour le soutien de l'activité économique et la création d'emplois. Compte tenu notamment du rôle complémentaire encaissé en 2016 et des subventions complémentaires obtenues, il a été décidé, lors du bilan de mi-mandat, d'investir 5 M€ supplémentaires par rapport au projet de territoire initial.*

*L'année 2018 permettra donc d'injecter environ 9,1 M€ de travaux nouveaux dans l'économie locale et verra de nombreux projets entrer dans une phase plus concrète.*

#### **L'économie :**

*Pour l'économie, nous continuerons à accompagner les acteurs économiques dans leurs projets d'implantation et de développement. En 2017, répartis sur nos 11 zones d'activités, 50 000 m<sup>2</sup> ont été attribués ou réservés et 55 000 m<sup>2</sup> sont en cours de négociation. Seuls 15 hectares restent disponibles. Les démarches en vue de l'acquisition de nouveaux fonciers permettant de créer de nouvelles zones d'activités seront donc lancées afin de pouvoir continuer à accueillir de futures entreprises : 1 M€ sur deux ans est ainsi prévu.*

*Nous avons également obtenu la prolongation jusqu'au printemps 2019 des actions FISAC en faveur du commerce et de l'artisanat. Ces actions permettront à nos commerçants et artisans situés en milieu rural d'investir ou de consolider leur activité : 120 k€ en 2018.*

*En lien avec le Département, nous avons signé fin 2017 une convention sur l'aide à l'immobilier d'entreprise permettant ainsi de soutenir les projets d'investissements et de créations d'emplois : 20 k€ en 2018.*

*Les études relatives au projet de construction de la gare TGV sont en cours de finalisation. Les résultats seront communiqués avant l'été. La création de la gare pour la ligne grande vitesse à Allan est plus que jamais indispensable pour pérenniser la desserte du TGV sur notre territoire.*

#### **Le vivre ensemble :**

*Pour le vivre ensemble, la priorité sera mise sur la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant avec l'installation d'interphones et de vidéophones aux portails d'entrée, mais également sur le bien-être des petits avec l'aménagement des extérieurs et la mise en place de climatisations dans certaines structures.*

*De plus, l'extension des locaux du pôle petite enfance permettra d'aménager un espace entièrement dédié aux 400 assistantes maternelles qui fréquentent le Relais d'assistance maternelle (15 k€ en 2018) pour solder le programme de 221 k€.*

*Le déplacement de la ludothèque, située dans un local non adapté, est également prévu en 2018. La relocalisation se fera dans les quartiers ouest de la ville de Montélimar, vraisemblablement au cœur du quartier de Pracomtal : 500 k€ en 2018.*

*Le nouvel accueil de loisirs, le Kid'O Château, sera créé à Châteauneuf du Rhône grâce à la mise à disposition par la commune du bâtiment de l'ancienne école élémentaire : 600 k€ en 2018.*

*Pour l'aménagement du territoire, l'année 2018 verra le lancement concret des études et travaux pour l'installation de la fibre optique sur la commune de Châteauneuf du Rhône. Le déploiement a déjà débuté à Montélimar et Ancône où plusieurs centaines de logements sont déjà éligibles. Viendront ensuite les autres communes du territoire : 258 k€ en 2018 sur un programme de 960 k€.*

*2018 sera aussi l'année du lancement de la démarche du Plan local d'urbanisme intercommunal. Elle se manifestera par une réflexion approfondie et partagée des élus du territoire sur le développement et l'organisation future de notre agglomération : 129 k€ en 2018. Des crédits seront également consacrés à la poursuite de la mise en œuvre du programme local de l'habitat. Nous avons prévu 429 k€ en 2018.*

### ***Pour le patrimoine :***

*Les travaux de rénovation du théâtre débuteront en 2018, pour un montant total de 8 M€.*

*Le projet de réhabilitation de la halle des sports des Alexis va entrer dans sa phase active : 450 k€ sur un programme de 950 k€.*

*La mise en accessibilité des gymnases intercommunaux débutera durant l'été par la création, notamment, d'un ascenseur aux Alexis : 360 k€ sur un programme de 1 M€.*

*Les études et la maîtrise d'œuvre du pétanquodrome prévu à Saint Gervais sur Roubion seront lancées en 2018 : 200 k€ sur un programme de 900 k€. Les travaux sont quant à eux envisagés en 2019.*

*L'année 2018 sera également l'année du lancement des études de la Maison de la danse : 200 k€ en 2018 sur un programme de 700 k€.*

*Les travaux vont également débuter sur la base de loisirs. Le projet mettra l'accent sur l'aspect nature du site qui offrira aux habitants de l'agglomération un lieu de promenade et de détente. Le projet prévoit notamment la reprise de la plage pour la rendre plus agréable aux usagers. Un parking sera prévu, ainsi qu'une liaison cyclable avec la ViaRhôna : 730 k€ en 2018 sur un programme de 1,5 M€.*

*Enfin, des crédits seront consacrés au maintien du patrimoine existant avec une enveloppe supplémentaire de 400 k€ en 2018.*

### ***Budgets annexes ou assimilés :***

#### *Budget des ordures ménagères*

*La collecte des déchets ménagers est gérée depuis plus de 20 ans à l'échelle intercommunale. Le traitement est confié au Syndicat des Portes de Provence avec la gestion des bas de quais des déchèteries.*

*L'Agglomération gère cinq déchèteries.*

*Le budget 2018 sera préparé avec les hypothèses suivantes :*

- Evolution des bases de 2 % résultant du dynamisme du territoire.*
- Evolution des marchés de collecte et de traitement compte tenu de la révision estimée des marchés de + 2 % et d'une prévision d'augmentation des tonnages collectés de + 3 %.*
- Mise en place d'un nouveau service de collecte des cartons par apport volontaire à Montélimar : + 51 k€. Ce service devrait être mis en place au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2018 pour améliorer la qualité de services offerte aux administrés.*

*L'année 2018 permettra également de réaliser les actions suivantes :*

- dans la continuité de 2017, mettre en place de nouveaux points de collecte pour le verre afin de nous rapprocher des objectifs de performance ;*
- mettre l'accent sur la sécurité en supprimant tous les points de collecte dangereux et en protégeant les déchetteries ;*
- optimiser la collecte des déchets en continuant le développement des points d'éco-tri permettant non seulement de maintenir les coûts, mais également d'augmenter les performances de tri ;*
- un programme d'investissement de 800 k€ est également prévu pour, notamment, l'installation de conteneurs semi-enterrés à Montboucher et l'installation de points de collecte de cartons, en complément des points de collecte existant en déchèteries à Montélimar.*

*Les hypothèses retenues en fonctionnement et investissement permettent d'envisager le financement de ces dépenses sans augmentation du taux des ordures ménagères en 2018.*

#### *Budget des transports urbains*

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la gestion du transport urbain a été confiée à l'entreprise Les Courriers Rhodaniens avec pour objectif d'adapter l'offre aux évolutions des modes de vie et de proposer un mode de transport de qualité. Le budget 2018 sera préparé avec les hypothèses suivantes :*

- Evolution des bases de versement transport de 0,5 %.*
- Prise en compte de la montée en puissance du service prévue au contrat délibéré le 22 juin 2015.*

- *Prise en compte du transfert de la Région à l'Agglomération de la ligne 42.*
- *Prise en compte de l'avenant 2 de 2017 et notamment l'évolution du fonctionnement du transport à la demande, la modification des horaires de l'agence commerciale pour les adapter aux besoins des usagers et utilisateurs potentiels du réseau de transport.*

*Des crédits seront également prévus en investissement : 480 k€ afin notamment de commencer les travaux de mise aux normes des quais de bus principaux du réseau Montélibus pour les personnes en situation de handicap : 320 k€.*

*Les projections financières permettent de vérifier que le budget peut être équilibré sans augmentation du taux de versement transport en 2018. Par conséquent, le taux de versement transport 2018 sera identique à celui de 2017, soit 0,60 %.*

#### Budget assainissement collectif

*L'Agglomération a confié la gestion du service de l'assainissement collectif à la SDEI dans le cadre d'un contrat d'affermage. Le projet de territoire prévoit 28,7 M€, dont 20 M€ de crédits nouveaux pour la réalisation de travaux de modernisation de l'assainissement dans l'ensemble des communes. Fin 2017, plus de 17,3 M€ ont été réalisés.*

*En 2018, il est prévu 4,05 M€ dans l'ensemble des communes. Ces travaux seront réalisés sans augmentation du tarif ciblé de 1,789 € HT en 2018 sur l'ensemble du territoire.*

#### Budget assainissement non collectif

*Le rôle du SPANC est de conseiller les particuliers. Son but est de veiller à ce que les systèmes d'assainissement autonomes des eaux usées domestiques préservent l'environnement et la salubrité publique. Cette vérification passe par le diagnostic et le conseil pour les installations existantes, le contrôle régulier du bon fonctionnement des systèmes, le conseil en implantation et réalisation d'une installation neuve lors d'un dépôt de permis de construire, le conseil en implantation et réalisation d'une installation neuve lors d'une réhabilitation.*

*Afin de respecter l'obligation de contrôle du bon fonctionnement des installations au maximum tous les dix ans, il est proposé d'internaliser cette prestation par l'embauche d'un technicien.*

*Le budget 2018 sera donc préparé avec les hypothèses suivantes :*

- *Embauche d'un agent à partir de juillet 2018 : 30 k€ par an.*
- *600 contrôles de bon fonctionnement par an à partir de juillet 2018 et maintien du tarif à 80 €.*
- *Achat d'un véhicule, d'un logiciel et d'un ordinateur pour un montant global de 20 k€.*

*Les projections financières permettent de vérifier que le budget peut alors être équilibré sans augmentation des tarifs jusqu'en 2020.*

#### **Conclusions :**

*Nos orientations 2018 traduisent notre volonté de poursuivre les efforts d'optimisation de nos ressources. Nous pourrions ainsi continuer à rendre des services de qualité à nos habitants qui sont de plus en plus nombreux et réaliser les investissements prévus au projet de territoire.*

*Ainsi, 20 M€ seront injectés dans l'économie locale en 2018, dont 14,5 M€ de crédits nouveaux. En même temps, les taux d'imposition et les tarifs de l'assainissement collectif et non collectif restent stables."*

M. Serge CHASTAN :

*"Après ce marathon financier sur les orientations budgétaires à venir pour l'année 2018, je voudrais faire quelques remarques et poser quelques questions. Dans les orientations budgétaires, on retrouve effectivement deux projets qui sont un peu les marottes du Président et les éternels serpents de mer du territoire : la gare TGV d'Allan et la ZAC du Plateau, appelée dorénavant l'Envol II.*

*Au sujet de la gare TGV, je vois qu'il y a une étude d'un montant de 34 000 €, si je ne me trompe pas. J'aimerais que vous nous confirmiez que nous en aurons les résultats avant l'été et que vous nous rappeliez quelle est l'orientation de cette étude, une énième étude, je suppose.*

*Par ailleurs, que ce projet aboutisse un jour me paraît très compromis au vu des contraintes budgétaires de l'Etat. En effet, la déviation du Teil, par exemple, a été remise en question et le Président de la République vient de retirer la candidature de la France à l'exposition universelle. Nous sommes donc dans un cadre budgétaire contraint. Or, vous savez comme moi que l'investissement pour la gare TGV d'Allan est très important. Donc, quels résultats avant l'été et quelle étude, s'il vous plaît ?*

*Concernant le patrimoine et les travaux de rénovation du théâtre qui vont débiter en 2018 pour un montant total de 8 M€, j'aimerais avoir des précisions. En effet, nous avons appris par voie de presse que ces travaux seraient finalement beaucoup plus compliqués que prévu. On retrouve les soucis que la Ville avait déjà rencontrés lors de la construction du parking du théâtre : problèmes d'inondations et problèmes de fondations sous l'ensemble de l'édifice. Allons-nous dépasser le budget prévu à cet effet ? Il semblerait que le Vice-Président à la culture se soit engagé à ne pas dépasser les 8 M€. Où allons-nous faire des économies ? Sur quelles parties du budget allons-nous devoir serrer la ceinture ? Est-ce que l'espace scénique sera revu à la baisse ? Faut-il s'attendre, peut-être, au dépassement des 8 M€ ? Jusqu'à quel niveau ? Nous aimerions une réponse sur ce point.*

*Si je continue avec les investissements, on peut se réjouir du lancement des études sur la Maison de la danse - je crois que c'est un projet qui doit certainement faire l'unanimité -, ainsi que du démarrage des travaux de rénovation de la base de loisirs.*

*Sur le programme pluriannuel d'investissements, c'est un peu la surprise : je ne vois rien sur Montélimar centre-ville, alors que nous venons de connaître les conclusions de l'étude menée dans la finalité de redynamiser ce centre-ville. Je ne vois rien sur le centre-ville et je suis un peu surpris, car je crois que l'opération « cœur de ville » à laquelle la municipalité a postulé nous oblige à avoir un volet de collaboration avec l'EPCI. Nous aimerions une réponse sur ce point également.*

*Nous avons augmenté notre capacité d'emprunt, cela a été signalé en conclusion. Cependant, nous pouvons noter que l'épargne brute et l'épargne nette disponibles de la Collectivité sont en constante diminution sur les années 2018, 2019 et 2020. Parallèlement à cela, l'encours de la dette est lui en nette augmentation et nous arrivons au niveau du plafond. Il me semble que vous nous avez rappelé, lors du débat d'orientation budgétaire pour la ville de Montélimar, que le bon niveau était le chiffre de 12 années - c'est peut-être M. LANDAIS qui nous avait rappelé cela, je ne sais plus - et nous sommes là entre 13 et 15 années pour le remboursement. Sur ce point, il me semble qu'il y a donc diminution de l'épargne et augmentation de l'encours de la dette."*

Mme Annette BIRET :

*"Je vais revenir sur la gare TGV qui est de retour ! Vous êtes-vous demandé combien allait coûter cette gare aux contribuables avec les infrastructures, les routes, le parking, la construction de la gare elle-même, à l'heure où avec le rapport Spinetta, les petites gares vont peut-être être supprimées ? A Montélimar, vous n'avez plus que deux TGV directs pour Paris et trois pour le retour dans la journée. Combien ont coûté les études depuis de nombreuses années ? Ces études ont servi à quoi ? D'ailleurs, cette gare nous donnerait-elle un supplément de liaisons avec Paris ou d'autres grandes villes ? Quels avantages pourrions-nous tirer de cette gare ? Par les temps qui courent, on tend à supprimer de plus en plus de gares pour faire des économies. Avez-vous obtenu des réponses fermes pour l'activité de cette future gare ? La prochaine étape sera de faire payer aux territoires le maintien de leurs dessertes ferroviaires, c'est dans le rapport Spinetta.*

*Concernant les ordures ménagères, il est vrai que l'on trouve parfois au pied des conteneurs des dépôts de bouteilles et de cartons. Il y a un problème d'éducation et de respect des autres.*

*Concernant le patrimoine, les travaux de rénovation du théâtre débiteront cette année pour un montant de 8 M€ en tout. Combien faudra-t-il en rajouter pour que ces travaux soient enfin terminés ? C'est comme pour le Palais des congrès où il a fallu en rajouter pour terminer cet espace dans lequel nous sommes.*

*Quant à la ZAC du Plateau, on ne peut que penser que si des commerces s'y installent, les petits commerces de proximité en souffriront encore plus si ce n'est par la fermeture de certains autres."*

Mme Annie MAZET :

*"Merci, Monsieur le Président, d'avoir indiqué en début de séance que je rejoignais cette assemblée. Il est vrai que j'aurais préféré que vous puissiez au moins m'écrire ou m'appeler pour m'indiquer que je remplaçais Michèle EYBALIN, car il a fallu que je téléphone moi-même aux services pour savoir si je devais siéger à cette assemblée. C'est fait, je suis là et je suis contente. J'ai eu une convocation pour l'assemblée, mais je ne savais pas si je devais remplacer Michèle EYBALIN. J'ai dû faire la démarche moi-même. C'est une parenthèse, mais ce n'est pas le plus important.*

*Je voudrais intervenir sur plusieurs points et, d'abord, sur les conséquences de l'augmentation de la CSG, page 15. Je tiens ici à m'indigner contre cette augmentation de la CSG. Vous allez me dire, Monsieur le Président, car je vous côtoie à la municipalité de Montélimar, que ce n'est pas de votre ressort, mais de celui de l'Etat. Cependant, c'est une application que vous faites, que vous vous honorez de faire et qui pénalise le pouvoir d'achat des petits et moyens revenus, notamment celui des retraités.*

*Les agents du secteur public sont également concernés. Ce ne sont pas les compensations envisagées qui cacheront une véritable hausse programmée par l'Etat. Cette hausse de la CSG constitue donc une augmentation et une imputation directe sur nos revenus, donc une baisse de notre pouvoir d'achat. Il y aurait eu mieux à faire. Je pense que nous serons tous d'accord autour de la table pour dire qu'au lieu d'enfoncer nos villes et nos communes, d'autres choix politiques et économiques étaient à faire.*

*Je voulais intervenir également sur le non-remplacement des aides maternelles, page 28. Il est dit à la fin de cette page « non-remplacement des départs à la retraite des aides maternelles programmé dès la reprise de la compétence petite enfance et diverses mesures de réorganisation interne qui permettent d'optimiser les ressources ». Quelles sont ces diverses mesures de réorganisation, s'il vous plaît ? Plus loin, fin du paragraphe suivant, il est dit : « les actions à mener (remplacement poste par poste, transformation adaptée à l'évolution des missions ou suppression) ». Au lieu des parenthèses, je voudrais le détail. Cela m'amène à vous demander, comme je suis nouvelle, je peux me le permettre, combien d'agents nous avons à l'Agglomération et sous quels statuts ?*

*Page 31 concernant le vivre ensemble, chose à laquelle j'accorde une grande importance, je suis surprise de ce titre à ce niveau, car le chapitre dit « la priorité sera mise sur la sécurité des établissements d'accueil des jeunes enfants avec l'installation d'interphones et de vidéos aux portails ». Pour moi, le vivre ensemble, ce n'est pas que l'installation de matériels pour la sécurité, mais une vraie politique de solidarité sociale. Je ne trouve donc pas ce titre bien placé eu égard à ce que vous proposez à ce niveau.*

*En ce qui concerne le théâtre, mon collègue Serge CHASTAN en a parlé, je ne vais pas le redire.*

*Je voulais aussi intervenir sur la page 32 qui concerne les travaux sur la base de loisirs. Je suis contente que cela puisse intervenir maintenant, car je ne sais pas si vous vous en souvenez, Monsieur le Maire, mais au Conseil municipal de Montélimar j'étais déjà intervenue il y a cinq ou six ans en disant que l'on ne pouvait pas laisser se détériorer cette base de loisirs qui est très demandée et très fréquentée l'été, et qu'on laissait se dégrader. Il a fallu attendre cinq ou six ans pour voir passer ce projet à l'Agglomération. Je peux m'en féliciter malgré tout, mais je reviens sur le point que j'avais indiqué à ce moment-là : cela permet aux enfants et aux familles qui ne*

*partent pas en vacances et ont peu de revenus d'y aller les week-ends et durant les vacances d'été, il est donc réellement nécessaire de maintenir la gratuité de cet espace de loisirs, comme actuellement. Je voulais avoir votre certitude sur ce point.*

*Dernier point pour ne pas être trop longue, il est évoqué page 32 l'achat de terrains pour l'accueil des entreprises. Je pense que nous sommes bien fournis avec toutes les zones d'activités. Vous dites que l'on va investir 1 M€ sur deux ans dans l'achat de terrains pour l'accueil des entreprises. Personnellement, je ne pense pas que ce soit nécessaire ; il y a d'autres choix, notamment au niveau social, pour d'autres investissements. L'acquisition de terrains se ferait, à votre avis, pour quel projet ? Avez-vous d'autres projets de zones commerciales et, si oui, lesquels ?"*

M. Régis QUANQUIN :

*"Je ne reviendrai pas sur la ZAC du Plateau et la gare d'Allan qui mobilisent beaucoup de salive et maintenant quelques euros d'études.*

*Nous sommes sur un territoire à énergie positive, ce qui est très intéressant et nous y sommes très favorables, mais je suis surpris que dans la politique du logement, on ne prenne pas en compte des opérations d'isolation pour faire des économies d'énergie. Nous avons de belles façades, mais si elles ne sont pas isolées, c'est dommage. Depuis que je siége dans cette assemblée, il n'y a eu aucun programme allant dans le sens des économies d'énergie. C'est dommage.*

*A propos de la base de loisirs, j'ai vu qu'une connexion était prévue avec la Véloroute Voie verte, ce qui est une très bonne idée. Je voudrais savoir où en est le tronçon qui doit traverser Montélimar. En effet, il avance du côté de la CNR et du côté de Puygiron, mais entre les deux, on ne voit rien venir.*

*A propos des transports, je reviens sur une question déjà posée : quel est l'avenir des Vélocs ? Y aura-t-il une politique pour le vélo dans les transports urbains ? Je ne la vois pas.*

*Enfin, le volume des ordures ménagères continue à augmenter. Nous avons des difficultés à assurer un tri efficace. Ne serait-il pas judicieux d'essayer de se porter volontaire pour un plan « territoire zéro déchet » ? Cela pourrait être intéressant."*

M. Stéphane MORIN :

*"Juste quelques remarques.*

*Déjà, j'ai eu le plaisir, en lisant cela, de voir que le Japon était un pays émergent. J'ai trouvé cela assez curieux. Je ne sais pas où l'on peut trouver cela, mais...*

*M. ANDEOL, vous avez parlé des chiffres du chômage, mais il y a dix jours, beaucoup de choses ont changé. C'est une sorte d'apathique réactivité.*

*Dans tous ces tableaux, il y a souvent des « K€ » : « en K€ Auvergne Rhône-Alpes », puis en dessous « Bourgogne Franche-Comté », des choses comme cela. Parfois c'est en milliards, parfois en millions. Ne pourrait-on pas essayer, s'il vous plaît, d'utiliser toujours la même chose, soit des « K€ », soit des milliards, comme vous voulez ? Il suffirait de mettre des décimales, cela faciliterait la lecture.*

*Sur votre tableau de la page 11, on parle de manque à gagner. Avez-vous déjà estimé ce manque à gagner ?*

*Sur le tableau page 14, je vois que l'on a des palaces. Je ne sais pas si nous sommes concernés. Cela concerne le tourisme. Avez-vous une idée de ce que cela va représenter en euros ou en K€ ?*

*On a encore reparlé de la ZAC du Plateau, mais j'ai cru entendre dire que Carrefour - car il y aura forcément un supermarché - voulait diminuer ses surfaces. Il est en train de vendre beaucoup de choses et ils disent que ce n'est plus le bon modèle économique. Il y a eu une*

*petite évolution de ce point de vue également. Comment avez-vous réagi à cela ? Je ne sais pas. Encore une fois, c'est peut-être une apathique réactivité. Vous avez un métro de retard parfois. Enfin non, ici on dit un TGV, pardon.*

*J'ai trouvé une autre curiosité : page 43, il y a des histogrammes où l'on reprend la répartition par type de taux, mais il me semble que pour la répartition des taux, on arrive à 100 %. Or là, on arrive à des 100,97 %, des 105 %, des 86 %, et il y a quand même un 100 % pour l'année 2014. Cela me semble curieux."*

Monsieur le Président :

*"Je vais apporter quelques éléments, puis nous ferons comme vous : nous allons nous répartir les rôles et les Vice-Présidents vont vous répondre avec grand plaisir.*

*Première intervention : celle de M. CHASTAN. Vous dites que j'ai des marottes : la gare TGV et la ZAC du Plateau. Je rappelle que ce sont des projets portés par l'intercommunalité et pas uniquement par le Président. A chaque fois que nous avons eu à nous exprimer, de larges majorités se sont dégagées sur chacun des projets que vous venez de citer. Peut-être que quand il interviendra sur l'agriculture, le Maire d'Allan pourra vous dire combien il est lui aussi attaché à ce projet qui est important, à la fois pour la desserte de notre territoire avec les lignes à grande vitesse, mais également eu égard au risque de voir les TGV disparaître des lignes classiques. On peut avoir une vision différente de celle portée par l'Agglomération, mais je vous rappelle que dans notre projet de territoire, il est inscrit que nous soutenons et souhaitons voir ce projet de gare aboutir. En ce qui concerne les délais, les études ont été retardées. Elles sont portées par la SNCF, l'Etat, la Région, et l'Agglomération y contribuent. Nous pouvons espérer un rendu de ces études à l'été. Il avait été annoncé par le Préfet de Région à l'époque que les études seraient rendues en fin d'année 2017, mais on nous a annoncé qu'il y avait du retard et que les conclusions seraient plutôt rendues à l'été.*

*M. CHASTAN, vous parlez ensuite du patrimoine et du théâtre. Peut-être qu'André pourra vous détailler le projet et le programme. Oui, ce sont 8 M€ qui sont inscrits. Vous faites référence à un projet que beaucoup ici ne connaissent pas : la création du parking du théâtre de Montélimar qui avait connu de grandes difficultés techniques, en effet. Le Maire de l'époque avait prévu de faire un parking à trois niveaux qui avait coûté plus cher que prévu pour seulement deux niveaux. Il a eu de grandes difficultés à l'époque, mais les choses ont bien changé depuis cette époque ; la technique a évolué, les hommes ne sont plus les mêmes. J'ose espérer que nous avons pu progresser par rapport à cette époque où, il est vrai, le chantier avait pataugé dans tous les sens du terme.*

*En ce qui concerne le maintien de l'enveloppe prévue, il faut intégrer le fait que nous avons eu de bonnes nouvelles sur le théâtre avec des financements bien supérieurs à ce qui était attendu, notamment du Conseil départemental qui a permis d'avoir 1 M€ de plus pour ce projet. Nous aurons à décider s'il devait y avoir des dépassements, mais nous faisons tout pour qu'il n'y en ait pas. Le reste à charge pour l'Agglomération ne devrait pas être supérieur à ce qui était prévu. Je pense même, au vu des subventions allouées, que le reste à charge pour l'Agglomération sera moins important que ce qui était prévu.*

*En ce qui concerne la Maison de la danse, je suis ravi de vous entendre dire que tout le monde dans cette assemblée est favorable au projet ; j'avais cru entendre à d'autres moments des voix différentes, mais je suis ravi de voir que vous êtes sur la même ligne que nous.*

*En ce qui concerne la base de loisirs - vous avez été plusieurs à en parler -, la gratuité sera bien sûr maintenue. Karim OUMEDDOUR pourra vous dire quelques mots ensuite de ce projet.*

*M. CHASTAN, vous m'interrogez aussi sur « Action cœur de ville ». Bien sûr, l'Agglomération aura, le moment venu, à débattre et à s'engager sur le soutien à l'activité commerciale. Il y a un FISAC aujourd'hui sur le périmètre rural de notre Agglomération et j'espère que dès 2018, la ville de Montélimar pourra être inscrite dans un nouveau dispositif FISAC. Je suis convaincu*

*que l'Agglomération participera, comme elle le fait pour l'ensemble des communes, sur le commerce montilien.*

*Vous nous dites que l'épargne nette est en diminution et que la dette aurait dépassé les critères. Je confirme que non. Nous avons même prévu en 2020 d'être à quatre années. Vous avez rappelé que l'on pouvait monter jusqu'à 12 années. Je suis donc en désaccord avec ce que vous venez de dire et ce que vous avez affirmé est faux.*

*Mme BIRET, j'ai dit quelques mots sur la gare TGV et son coût. Les études devraient affiner les choses. Je rappelle que le Président de la Région a indiqué que l'enveloppe prévisionnelle était de 100 M€ et qu'il souhaitait voir le chiffre réétudié et revu à la baisse plutôt qu'à la hausse. Attendons le rendu de ces études pour la fin de l'été. Je vous ai répondu sur les avantages à attendre. J'ai répondu sur le théâtre aussi.*

*S'agissant de la ZAC du Plateau et des risques pour le petit commerce, il faut que nous puissions soutenir tous les modes de distribution. Les consommateurs vont à la fois dans les commerces de centre-ville, mais aussi dans les hypermarchés, dans les enseignes spécialisées, dans les commerces de proximité des différents quartiers des différentes communes de notre Agglomération. Il y a la vente en ligne aussi. Il faut que nous veillions à avoir une réponse globale. Je redis que dans les projets que nous devons porter, le fait que notre agglomération ne dispose pas d'équipements de loisirs comme un multiplexe ou d'autres activités est pénalisant. Il faut que nous puissions apporter des réponses à tout cela.*

*Nous pensons que la ZAC du Plateau, dans sa future rédaction, devra répondre à ces attentes pour notre territoire.*

*Mme MAZET, vous avez parlé de l'augmentation de la CSG. Nous ne sommes pas là pour débattre des projets du Gouvernement. Chacun est libre d'en penser ce qu'il veut. J'ai entendu ce que vous dites, mais je ne le commenterai pas. Nous n'avons qu'à appliquer la loi et notre responsabilité est de le faire.*

*En ce qui concerne le non-remplacement des aides maternelles, je céderai la parole à Bruno ALMORIC qui pourra vous répondre.*

*En ce qui concerne le nombre d'agents de la collectivité, je vous invite à lire le rapport qui vous est fourni en page 20. Vous y trouverez le nombre et le détail de l'ensemble des agents de notre collectivité, c'est inscrit.*

*En ce qui concerne la base de loisirs, j'ai répondu.*

*Pourquoi développer des zones d'activités ? Parce qu'il faut de la place pour installer des entreprises. Je donnerai la parole à Joël DUC pour qu'il vous explique tout cela.*

*En ce qui concerne le territoire à énergie positive, Thierry LHUILLIER se fera un plaisir de vous en parler.*

*En ce qui concerne la politique vélo et les Vélocs, Jean-Pierre LAVAL aura grand plaisir aussi à vous parler de tout cela.*

*En ce qui concerne le plan « zéro déchet », Yves COURBIS pourra nous faire un point de la situation.*

*Voilà ce que je pouvais vous répondre, mais comme nous sommes une équipe et travaillons en équipe, je vais essayer, dans l'ordre où je l'ai évoqué, de demander aux Vice-Présidents chargés des dossiers de vous dire un mot.*

*André-Bernard ORSET-BUISSON, un petit mot sur le théâtre ?"*

M. André-Bernard ORSET-BUISSON :

*"Le Président a tout dit. Le cap financier a été fixé à 8 M€ TTC de travaux par un vote du Conseil communautaire et nous avons la volonté politique de rester dans cette enveloppe. Les partis pris techniques ont été arbitrés par les techniciens, sous la responsabilité du cabinet d'architecture. Les problèmes que vous évoquez sont connus dès que l'on creuse dans Montélimar et ils ont été résolus. Les partis pris techniques permettront de ne pas avoir de surprise en cas de montée de la nappe, de pluies diluviennes ou d'inondations ; ceci est prévu et je fais confiance aux architectes.*

*Au résultat de tout cela, il n'y aura pas de modification du parti pris architectural général. Le nombre de places ne sera pas modifié. Même s'il y a des arbitrages à faire, les espaces d'accueil, les foyers et tout ce qui contribue au confort des spectateurs, des artistes et de nos personnels ne seront pas touchés. La scène restera de la dimension prévue. Toute une série d'options scénographiques, notamment matérielles, sont prévues et sur ce point, des arbitrages pourront être faits au fur et à mesure de l'avancement des travaux, mais pour l'instant, nous n'en sommes pas là. Le Président l'a rappelé, un peu plus de 2,6 M€ de subventions ont été accordés sur ce projet. Je ne vais pas dire que nous sommes larges, car nous sommes justes, mais nous nous y tenons et c'est la volonté politique. Ceci étant, je ne suis pas Madame Soleil."*

Monsieur le Président :

*"Sur la base de loisirs, Karim OUMEDDOUR."*

M. Serge CHASTAN :

*"Je souhaite répondre."*

Monsieur le Président :

*"Nous vous avons écouté avec grande attention, je pense que vous allez faire la même chose."*

M. Serge CHASTAN :

*"Je tiens à répondre maintenant."*

Monsieur le Président :

*"Nous vous avons tous écoutés, vous répondrez à la fin. Nous allons laisser les Vice-Présidents parler, comme nous avons écouté chacun d'entre vous."*

M. Karim OUMEDDOUR :

*"Je vais apporter quelques précisions. Le projet avait bien sûr été délibéré en 2016. Nous avons lancé un appel d'offres fin d'année 2016 et avons reçu en janvier 2017 un courrier de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) nous demandant de faire une étude naturaliste supplémentaire sur la base de loisirs, ce qui nous a obligés à classer sans suite l'appel d'offres et a retardé ce projet. Suite à cette étude, la DREAL nous impose quelques préconisations pour la faune et la flore. Ces préconisations ont un coût, il a donc fallu revoir le projet de la base de loisirs. Nous avons aussi oublié dans le projet la requalification du parking qui se trouve à l'extérieur, à l'entrée de cette base de loisirs. Avec les préconisations et ce parking, nous allons devoir délibérer à nouveau le 26 mars lors du vote du budget. Le démarrage des travaux est prévu en septembre 2018 pour une fin autour de mai 2019."*

Monsieur le Président :

*"Je laisse Hervé nous dire un mot de l'épargne nette et de l'endettement."*

M. Hervé ANDEOL :

*"Simplement pour préciser qu'à ce jour, nous sommes à 1,5 année d'endettement et qu'à la fin de tous nos projets, nous serons à 4 ans. Nous sommes donc largement inférieurs aux impératifs que nous nous étions fixés."*

Monsieur le Président :

*"Sur la petite enfance, le non-remplacement des aides maternelles et la stratégie, Bruno ALMORIC."*

M. Bruno ALMORIC :

*"Mme MAZET, s'agissant des départs à la retraite des assistantes maternelles en crèches familiales - je précise bien que c'est en crèches familiales -, effectivement la tendance n'est pas nouvelle. Comme vous le savez, puisque vous participez à la Commission Famille, nous avons abordé ce sujet il y a déjà cinq ou six ans, il n'est donc pas nouveau. Les souhaits des parents en matière de demandes de gardes évoluent et continuent à évoluer d'année en année."*

*"Notre offre de garde est importante, puisque nous avons la chance, sur notre territoire, d'avoir dix structures multi-accueil susceptibles d'accueillir chaque année un peu plus d'enfants. A cela s'est ajoutée une offre nouvelle dans le domaine privé, puisque des micro-crèches sont nées ici ou là sur notre territoire, du nord au sud et d'ouest en est. A ce jour, six micro-crèches ont ouvert et quatre sont en gestation, voire beaucoup plus encore si l'on entend les demandes ici ou là, mais toutes ces micro-crèches ne sont pas prêtes à aboutir."*

*"Je vous confirme donc que la demande des parents aujourd'hui ne va pas vers des assistantes maternelles de crèches familiales. Nous voulons donc coller à la demande des parents. Si la tendance s'inversait, bien entendu nous serions prêts à l'analyser en Commission Famille et à regarder si nous pourrions répondre à cette tendance nouvelle, mais tel n'est pas le cas aujourd'hui. Nous continuons à répondre au mieux à la demande des parents."*

Monsieur le Président :

*"Concernant le personnel, le nombre d'agents et la politique de l'agglomération, Danielle GRANIER."*

Mme Danielle GRANIER :

*"Les effectifs en octobre 2017 étaient les suivants : 319 titulaires, 181 non titulaires et 24 emplois aidés, soit 524 agents."*

*"En ce qui concerne la réorganisation, elle se situe dans le service des sports et les gymnases ; nous réorganisons avec moins de personnels."*

*"Nous avons, il est vrai, deux départs à la retraite non remplacés : un au service des sports, un à la sécurité."*

Monsieur le Président :

*"Sur les zones d'activités - certains pensent que nous sommes bien fournis et se demandent si nous devons en développer d'autres -, Joël DUC."*

M. Joël DUC :

*"Aujourd'hui, il nous reste 15 hectares à commercialiser, mais avec les compromis et les réservations signés en ce début d'année, il nous reste environ 10 hectares."*

*"Face à la demande, nous devons créer ou développer de nouvelles zones d'activités sur le territoire, car la construction d'une zone demande entre trois et huit ans. Nous travaillons donc avec mon collègue Yves COURBIS à l'achat de nouveaux terrains, en concertation avec la Chambre d'Agriculture."*

*Même si certaines zones ne sont pas remplies, comme La Coucourde qui a du mal à démarrer ou La Bâtie Rolland, je peux dire que nous avons aujourd'hui des demandes. Nous espérons que dans trois ans, les zones seront remplies à 100 %."*

Monsieur le Président :

*"Sur la politique du logement et notamment la question posée par M. QUANQUIN sur l'isolation et le soutien, Thierry LHUILLIER."*

M. Thierry LHUILLIER :

*"Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons quand même lancé la plateforme de rénovation énergétique sur notre territoire et qu'elle permettra aux particuliers de faire, pour ceux qui le veulent, le diagnostic de leur habitation en les aidant et en leur donnant des conseils pour sa rénovation.*

*En parallèle, nous avons obtenu les fameux certificats d'économie d'énergie. Cela ne s'adressera qu'aux collectivités qui, à l'échelle du SCOT, feront tous les travaux. C'est d'ailleurs bien parti, car nous avons réceptionné tous les travaux qui vont se faire sur tout le territoire et ce sera complet.*

*Avec cette plateforme, nous allons pouvoir obtenir, grâce à ces CEE, si tout se passe bien d'ici la fin de l'année, 200 000 € pour mener à bien cette plateforme de rénovation énergétique et aider les particuliers à isoler leurs bâtiments, ce qui est essentiel pour l'avenir et la transition énergétique.*

*Nous faisons autre chose également : nous travaillons sur l'hydrogène - j'espère que cela aboutira - en essayant d'implanter une station hydrogène sur notre territoire.*

M. René PLUNIAN :

*"Pour compléter, le logement pur est dans le cadre du PLH. Nous avons prorogé de deux ans l'ancien PLH et sommes en train de travailler sur le futur ; nous travaillons donc sur ce chantier. Le nouveau PLH sera bien sûr à adopter, mais il y aura un bilan sur l'ancien. Aujourd'hui, nous le prorogéons de deux ans et je pense que fin 2018/début 2019, nous serons à même de tirer un bilan sur le PLH prorogé de deux ans (six plus deux). Ensuite, il nous reviendra à tous d'en faire un diagnostic et de prévoir pour la suite les investissements que nous voulons faire sur ce nouveau programme."*

Monsieur le Président :

*"Jean-Pierre LAVAL, une question sur les Vélocs."*

M. Jean-Pierre LAVAL :

*"Ma réponse sera brève, car je crois l'avoir déjà dit ici, les Vélocs ne sont pas une expérience concluante pour l'instant, mais je peux vous assurer que le dossier sur l'utilisation des vélos dans la ville de Montélimar sera soumis aux délibérations d'une des toutes prochaines Commissions d'aménagement du territoire et du logement en 2018 et nous verrons bien ce qu'il en ressortira.*

*Ne me demandez pas ce que je pense sincèrement et honnêtement des Vélocs dans mon intime conviction, car je ne vous répondrai pas."*

Monsieur le Président :

*"Question liée au vélo aussi : la Véloroute Voie verte. Les travaux ont démarré. La livraison du premier tronçon devrait avoir lieu au printemps. C'est ce qui est prévu.*

*Yves COURBIS sur la politique des déchets."*

M. Yves COURBIS :

*"Il y a eu deux interventions sur la compétence que j'essaie d'animer, à savoir le traitement et la collecte des déchets : une d'Annette BIRET et une de Régis QUANQUIN.*

*En ce qui concerne les incivilités, Mme BIRET, c'est effectivement un souci permanent. Ce sont des incivilités que nous pouvons constater notamment aux abords des points de regroupement de collecte de nos encombrants et d'ordures ménagères.*

*Des actions sont mises en place continuellement. Il y a notamment des interventions au niveau du scolaire par les ambassadeurs du tri, qu'ils soient portés par Montélimar-Agglomération dans sa compétence ou par le SYPP dans sa compétence « traitement des déchets ». Ces ambassadeurs ont pour mission de sensibiliser le jeune public au tri et au fait que si l'on trie bien, en général on ne met pas en dehors du contenant.*

*Ce sont des actions continues et répétées chaque année. Par le biais des enfants, on amène à la découverte de l'ensemble des procédures de tri et de valorisation des déchets. Ces actions de sensibilisation dans le milieu scolaire ont pour objet de toucher les parents.*

*S'agissant de l'intervention de Régis QUANQUIN concernant l'environnement et notamment le plan territoire « zéro déchet » qui aurait pu être sollicité par Montélimar-Agglomération - plans mis en place et portés par l'ADEME depuis les années 2014. Certains EPCI ont souscrit à ces plans, soit un peu plus d'une centaine en France, mais cela n'a pas été le choix de Montélimar-Agglomération. Je ne sais pas pour quelle raison, mais il n'empêche que nous avons malgré tout mis des actions en place qui correspondent à ces plans « zéro déchet » en ce qu'elles portent sur la valorisation de nos déchets. Cette valorisation a un retour plus que sensible puisque, comme vous l'avez vu, on arrive à contenir l'augmentation de la tarification, voire plus que la contenir puisqu'il n'y a pas d'augmentation de tarification. Cela veut dire que malgré l'augmentation des tonnages, on arrive à ces équilibres par la valorisation. Par la sensibilisation et les gestes d'écocitoyenneté, nous avons un meilleur tri et une valorisation.*

*Vous avez relevé l'augmentation des tonnages. Je corrige cela, car il y a bien une augmentation des tonnages, mais en raison de l'augmentation de la population. L'évolution démographique engendre une augmentation du tonnage, mais si nous la rapportons au nombre d'habitants, il n'y a pas d'augmentation. Cela veut dire que nous avons un meilleur tri et une valorisation.*

*Je prends pour exemple toutes les actions mises en place par le biais de nos déchèteries, dont la valorisation des meubles dernièrement, par exemple, mais aussi toutes les collectes qui s'ensuivent.*

*Nous travaillons aussi sur un projet de ressourcerie porté par des associations d'insertion. Je souhaiterais que ce projet « privé », mais porté par des associations d'insertion, aboutisse sur notre territoire, car ce sera là aussi un biais supplémentaire pour valoriser et mettre à disposition des équipements usagés, mais qui peuvent être repris, valorisés et remis dans le circuit.*

Monsieur le Président :

*"Je veux aussi remercier, même s'ils n'ont pas eu de questions, l'ensemble des Vice-Présidents qui sont ici : Pierrette GARY pour le tourisme ou la fibre optique, Louis MERLE pour les marchés et Jean-Luc ZANON pour le périscolaire. Il n'y a pas eu de question sur ces sujets, mais je veux aussi dire combien c'est important. Marielle FIGUET et Bernard DEVILLE ne sont pas là, mais les questions d'assainissement et de centres de loisirs sont elles aussi importantes."*

M. Serge CHASTAN :

*"Merci et merci pour vos interventions. Si c'est le nouveau mode de fonctionnement de cette assemblée, sachez qu'il nous sied tout à fait d'entendre et d'écouter les réponses sincères que peuvent nous apporter les Vice-Présidents de l'assemblée.*

*Je vais revenir au début pour répondre à André ORSET-BUISSON qui nous dit que tout est maîtrisé, que tout est connu, que l'on tient la barre. Malheureusement, le projet du théâtre a déjà du retard puisque l'architecte des Bâtiments de France vous a demandé de revoir votre copie, de revoir la proposition de la façade sud, ce que vous aviez anticipé, mais mal, Monsieur le Vice-Président, ce qui nous a fait perdre plusieurs mois. Je crois savoir qu'à ce jour, il n'a pas donné son avis définitif. Il a donné son accord, mais pas son avis définitif.*

*Vous anticipez tellement que vous dites que les problèmes d'eau du théâtre sont connus. Tellement connus que, non, malheureusement, vous ne les avez pas anticipés. C'est bien un problème supplémentaire que ce problème de fondations qui vient s'ajouter à votre projet.*

*On pourrait vous croire, mais, malheureusement, il y a des antécédents. Tous les Montiliens, tous les habitants de l'agglomération peuvent se souvenir du Palais des Congrès - estimé et anticipé certainement, comme dirait M. André ORSET-BUISSON - à 8 M€ environ, mais qui s'est terminé à 17 M€. A tel point que dans les décisions de ce jour, nous sommes en train de payer un avocat pour nous défendre contre la société qui a dû faire les aménagements complémentaires ; c'est la décision 2018-01-01, vous pouvez tous la regarder. Vous n'êtes donc pas crédibles."*

Monsieur le Président :

*"J'ai quelques éléments de réponse sur ce sujet..."*

M. Serge CHASTAN :

*"Ce n'est pas M. André Buisson qui me répond, cette fois ? Je ne comprends pas."*

Monsieur le Président :

*"Moi, je suis Président quand cela vous arrange !"*

M. Serge CHASTAN :

*"Non, c'est vous qui choisissez vos interlocuteurs et ceux qui doivent répondre quand cela vous arrange. C'est votre bien connu sens aigu de la concertation."*

Monsieur le Président :

*"Ça y est, vous avez vidé votre fiel ?*

*Je vais essayer de vous répondre en respectant les avis de chacun. Nous n'avons pas les mêmes sur certains points.*

*Vous dites que nous avons des antécédents. C'est vrai, mais vous, vous n'en n'avez pas. Vous nous donnez des leçons sur tout, et vous n'avez jamais conduit le moindre projet, M. CHASTAN !*

*Je peux vous affirmer qu'il n'est pas toujours évident de faire des réhabilitations. Pour le Palais des Congrès, nous avons souhaité écouter et entendre les uns et les autres.*

*Vous faites un lien intellectuellement très malhonnête en disant qu'il y a une décision concernant un avocat. Oui, il y a une entreprise qui a travaillé sur le Palais des Congrès qui nous dit que nous devons régler une facture. Moi, en tant que Président, je veux bien régler des factures, mais il faut qu'il y ait eu un ordre de service et un marché, ce qui n'est pas le cas. Si je réglais des factures à la première personne qui le demande, vous seriez en droit, et vous auriez raison mais le Trésor public le ferait avant vous, de me le reprocher. Une entreprise nous sollicite, en effet, mais il n'y a pas lieu pour nous de régler cette facture. Il y aura donc un avocat et une décision de justice.*

*En cela, je fais mon travail vis-à-vis d'entreprises qui voudraient nous demander de régler des travaux non commandés."*

M. Serge CHASTAN :

*"Je vous trouve un peu léger avec les problèmes de factures de cette entreprise, si je peux me permettre. Soi-disant, vous anticipez et maîtrisez, mais là, vous nous dites qu'il y a un litige avec une entreprise."*

Monsieur le Président :

*"Comment puis-je anticiper qu'une entreprise nous envoie des factures alors qu'il n'y a pas d'ordre de service et que nous n'avons pas signé de marché pour ces factures ? En quoi est-ce léger ? Vous, votre attaque est légère."*

M. Serge CHASTAN :

*"Absolument pas."*

Monsieur le Président :

*"Attendez, ça commence à bien faire... !  
Quant au projet qui aurait du retard, comme je l'indiquais il n'est pas toujours évident de conduire des projets, surtout de réhabilitation. André va vous en dire une nouvelle fois quelques mots."*

*"Je crois que Bruno ALMORIC souhaitait également intervenir sur le Palais des Congrès, car vous avez affirmé des choses et Bruno voudrait rappeler quelques points."*

M. André-Bernard ORSET-BUISSON :

*"Je suis d'une naïveté indécrottable ! J'étais persuadé que sur ce projet culturel, que j'estime être le projet phare de ce mandat - avec la base, bien sûr, mon cher Karim -, nous arriverions tous à nous retrouver."*

*"Je réaffirme que nous avons la volonté politique de garder ce cap financier. Je ne serai pas Ponce Pilate en disant que pour le Palais des Congrès, je n'étais pas aux affaires. En revanche, vous aimez jouer les Cassandre. J'ai presque l'impression, Serge CHASTAN, que cela vous ferait plaisir qu'il y ait de l'eau et que l'on se plante. Ah, ce serait génial ! Vous seriez heureux ! Hé bien non, on ne se plantera pas ! Nous resterons dans l'enveloppe prévue. Je ne vais pas le répéter, mais nous avons des options d'aménagement scénique sur lesquelles nous pouvons jouer si vraiment il y avait des dépassements dans ce que nous avons à prévoir."*

*"Ce serait insultant pour notre architecte et pour les techniciens de dire que nous n'avions pas prévu que des travaux étaient à faire. Il y a eu des réflexions entre les techniciens pour savoir quel était le meilleur parti pris de soubassement et cela a été tranché. Cela a pris du temps, mais il fallait se donner ce temps."*

*"Le vendredi 9 mars, on ouvre les plis. J'espère que l'ouverture sera fructueuse. Nous tenons à ce jour les délais pour notre théâtre intercommunal."*

*"Voilà ce que je voulais dire à Cassandre... à Serge, pardon !"*

Monsieur le Président :

*"Bruno ALMORIC souhaitait nous dire quelques mots du Palais des Congrès ; je lui cède la parole."*

M. Bruno ALMORIC :

*"Sur cette Arlésienne - car il n'est pas un Conseil communautaire sans que l'on entende parler des débordements sur le Palais des Congrès -, en tant que premier Vice-Président j'ai fait le tour des 26 communes sur ce sujet et notamment des 15 communes que notre Agglomération comptait au moment où nous avons travaillé sur le Palais des Congrès."*

*Les travaux ont commencé en 2010 et ont été inaugurés en 2016. Nous avons, dans le projet de territoire, inscrit entre 8 et 10 M€ - selon que l'on parle hors taxes ou TTC. Pour être plus précis, si ma mémoire est bonne, je crois que c'est 8,9 M€ s'agissant du hors taxes.*

*Pour le hors taxes, ma mémoire est parfaitement bonne, nous avons abouti à 12,4 M€ et non aux chiffres farfelus que j'ai pu entendre ou lire ici ou là depuis un certain nombre d'années. Bien sûr, 12,4 M€, ce n'est pas 8,9 M€; c'est 3,5 M€ de plus. Cependant, il faut se souvenir des réunions techniques que nous avons eues, il faut se souvenir des Conseils communautaires où nous l'avons abordé et où il s'est agi de passer des plus-values demandées par des associations utilisatrices du Palais des Congrès. Nous aurions pu refuser aux associations qui utilisent beaucoup le Palais des Congrès, mais nous avons les uns et les autres, membres de ces commissions ayant travaillé sur le Palais des Congrès, jugé qu'il n'était pas pertinent et judicieux de refuser ce qui nous était demandé.*

*Ajoutez à cela que nous avons eu, en effet, deux ou trois mauvaises surprises, il faut savoir le dire et nous l'avons dit autour de cette même table le moment venu; des travaux faits antérieurement sur Mistral 1 ont dû être repris au moment où nous avons fait les travaux globaux sur le Palais des Congrès.*

*Voilà ce que l'on peut dire. Même s'il y a eu un débord, il s'explique et a été expliqué. Il a même été voté autour de cette table, il n'y a donc pas de surprise.*

*Permettez-moi de terminer en disant que l'on ne peut pas sans cesse dénigrer le Palais des Congrès qui, pour chacun des spectacles, pour ceux qui aiment le culturel - mais je ne me limite pas au culturel, car nous savons tous qu'il est utilisé pour de nombreuses autres activités -, fait très souvent le plein, ce dont nous ne pouvons qu'être fiers."*

M. Serge CHASTAN :

*"Pour conclure, loin de moi l'idée de dénigrer, mais il se trouve que je suis conseiller municipal et conseiller communautaire ici et je pense qu'une des tâches qui nous incombe en tant que conseillers communautaires est de veiller à ce que les deniers publics soient bien engagés et que la parole de ceux qui portent l'action publique soit conforme aux avis qu'ils peuvent émettre.*

*Loin de moi l'idée de jouer les Cassandre. Si l'on me dit que tout est maîtrisé, tout est donc maîtrisé. Si tout est maîtrisé, l'architecte des Bâtiments de France n'a pas à repasser, par exemple. C'est simple.*

*Je pense qu'en démocratie, il faut accepter qu'il y ait une opposition et des gens qui demandent des comptes et des vérifications. C'est pour moi le symptôme d'une démocratie apaisée et vivante."*

Monsieur le Président :

*"Dans une démocratie apaisée et vivante, il y a des responsables qui assument les engagements qui sont les leurs, qui prennent des orientations et font voter des choses, comme le fait ce soir de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour l'ensemble des habitants de notre territoire, d'investir, de développer.*

*Il y a en effet la liberté de s'opposer, mais il faut aussi respecter ceux qui agissent et font beaucoup de choses pour le territoire."*

Mme Annie MAZET :

*"C'est une pratique que je découvre, mais je rejoins mon collègue : c'est très difficile. En effet, nous exposons notre point de vue et posons des questions, mais vous ne répondez que de temps en temps précisément à nos demandes et nous sommes donc obligés d'y revenir, ce dont je m'excuse.*

*J'ai posé la question de l'évolution du nombre d'agents intercommunaux et des perspectives, car j'avais vu le tableau, mais c'était un résumé. C'est d'ailleurs bien indiqué comme tel : « résumé 2017 ». Or, je voulais aller au-delà. Je vous ai bien précisé que dans la délibération, il était indiqué « non-remplacement des agents », donc suppression de postes. Pour moi, cela veut dire moins de services publics, moins de services rendus à la population, donc à nos contribuables. Puisqu'il y a cette évolution et cette perspective, je voulais savoir ce qu'en seraient les conséquences en 2018. J'ai bien entendu ce que vous disiez, Monsieur le Président, il*

*y a une autre orientation, mais cela veut dire quoi ? Cela veut dire moins de services publics. Je voulais vraiment intervenir sur ce point.*

*Quand j'écoute les prises de parole de chacun, je suis désolée de le dire mais je ne m'y retrouve pas. On ne voit pas de choix politiques ou d'orientations politiques sur le bien-être de nos contribuables. Oui, il y a de grands projets. Oui, on veut faire parler de l'intercommunalité qui prend des décisions. On parle du choix de l'école de danse et ce n'est pas mon choix, je le rappelle ; j'étais intervenue sur ce point en m'y opposant.*

*Je considère que cette assemblée est un peu un déballage. Je me permets de le dire, car c'est la première fois que j'y siége - je n'y reviendrai pas là-dessus par la suite -, c'est une assemblée où tout est déjà un peu figé. Vous avez fait un certain travail sur des projets qui tiennent la route en bureau des Vice-Présidents, mais je sens - cela se confirme, car nous sommes presque les seuls de l'opposition à intervenir - que nous sommes là comme une chambre d'enregistrement ; on nous informe et, comme le disait mon collègue, on ne doit pas contredire ni demander trop d'explications et, surtout, on ne doit pas proposer.*

*Monsieur le Maire, au Conseil municipal vous nous faites la leçon en nous disant que nous devons toujours proposer, mais si parfois nous osons ou avons la possibilité de le faire, ce n'est pas dans vos préoccupations.*

*Mon souci est que cette assemblée soit vraiment un lieu, non pas d'enregistrement des décisions, mais de débats. Nous avons une délibération intitulée « débat d'orientation », je voudrais donc que ce soit vraiment un débat au cours duquel nous puissions vraiment débattre entre nous, dans un souci d'amélioration de la préoccupation première de nos contribuables qui, pour certains, sont vraiment dans des situations difficiles de logement, d'insécurité, d'emploi. Je parlais de la CSG, c'est aussi un manque de pouvoir d'achat.*

*Je ne sais pas si vous comprenez ce que je veux dire. Je suis désolée d'être un peu longue, je ne ferai plus cette intervention, mais je voulais vous dire que je suis surprise de la teneur de cette assemblée. Peut-être est-ce différent. Vous laissez la parole aux Vice-Présidents chargés de ces affaires, ce qui peut être un plus, mais si nous ne pouvons pas demander un détail sur tous les points qui nous préoccupent, c'est vraiment un lieu d'enregistrement."*

Monsieur le Président :

*"Merci pour celles et ceux qui, depuis de nombreuses années, s'engagent pour notre agglomération dans l'ensemble des commissions et autres."*

Mme Annie MAZET :

*"Je savais que vous alliez dire cela !"*

Monsieur le Président :

*"Je comprends que vous ne connaissez pas le mode de fonctionnement. Nos services seront à votre disposition pour vous rappeler comment cela fonctionne. Le travail en commissions est important, car il permet à chacun d'apporter des idées et sa vision. Je crois que cela donne satisfaction à l'ensemble des élus des communes.*

*Nous nous basons sur un projet de territoire. Nous avons bâti un projet de territoire avec des priorités, avec une ambition. Quand vous dites qu'il n'y a pas de projet pour le bien-être de nos administrés, je pense que vous ne connaissez pas notre Agglomération, car notre Agglomération fait de l'économie, du tourisme, elle s'occupe de la petite enfance, de la famille avec les centres de loisirs notamment, elle s'occupe de logements, d'environnement, d'assainissement, de nos déchets, d'agriculture, de sports, de transports, de culture. Si cela, ce n'est pas s'occuper du cadre de vie et de la vie quotidienne de nos administrés, Mme MAZET, il faut vraiment que vous vous renseigniez.*

*Je suis très tolérant et je comprends, car vous venez d'arriver et vous n'y connaissez pas grand-chose - et en disant « pas grand-chose », je suis gentil -, mais par respect pour l'ensemble des*

*autres conseillers communautaires, je ne peux pas vous laisser dire cela. Dans le travail fait, chacun s'engage et s'investit, chacun est écouté."*

M. Régis QUANQUIN :

*"Je m'excuse, mais je n'ai pas bien compris votre réponse sur la Véloroute Voie verte. Je parlais de la partie qui traverse Montélimar, sur laquelle je ne vois pas de travaux actuellement. Je ne sais pas si vous m'avez répondu sur ce point."*

Monsieur le Président :

*"Oui, je vous ai dit que la partie de la Véloroute Voie verte qui va de la ViaRhôna jusqu'à la Bâtie était en travaux et que ce tronçon serait terminé au printemps. C'est l'objectif."*

M. Régis QUANQUIN :

*"Les travaux sont actuellement autour de Puygiron et la Bâtie, mais dans la partie Montboucher..."*

Monsieur le Président :

*"Ils vont se faire ensuite. Le tronçon part de la ViaRhôna et va jusqu'à La Bâtie Rolland."*

M. Régis QUANQUIN :

*"D'accord, mais des éléments de revêtement dans la partie de Montélimar étaient en discussion."*

Monsieur le Président :

*"Il va y avoir uniformité de l'ensemble du dossier, comme il en a été décidé."*

M. Régis QUANQUIN :

*"C'était des points d'interrogation."*

Monsieur le Président :

*"Tout à fait. J'apporte donc des réponses."*

M. Régis QUANQUIN :

*"D'accord. Cela va donc se continuer à partir de Puygiron et redescendre vers Montélimar ?"*

Monsieur le Président :

*"Je ne peux pas vous dire oui, car la continuité sera terminée plutôt à l'été - en disant au printemps, je suis peut-être un peu optimiste - et il reste quelques bouts d'acquisitions foncières à réaliser, mais c'est en cours."*

M. Raphaël ROSELLO :

*"Je reviens sur le sujet de Joël DUC, sur ses fiches et son dossier qu'il doit remettre à jour, car il a annoncé que sur 15 hectares, on déduisait 50 000 m<sup>2</sup> d'attributions ou de cessions et qu'il nous restait 15 hectares disponibles actuellement, soit 150 000 m<sup>2</sup>. Cela représente une bonne superficie ! Combien de mètres carrés vend-on annuellement dans le parc des zones d'activités ?"*

M. Joël DUC :

*"En 2016, nous n'avons vendu aucun hectare. En 2017, nous avons vendu plus de 50 000 m<sup>2</sup>. En 2018, nous sommes déjà à 35 000 m<sup>2</sup> de réservations ou de compromis. Cela dépend donc des années et du développement économique."*

M. Raphaël ROSELLO :

*"D'accord, mais à ce jour, il nous reste 15 hectares, soit 150 000 m<sup>2</sup>, soit encore une marge de quatre ans devant nous."*

M. Joël DUC :

*"Non, car si une entreprise fait un bâtiment de 25 000 m<sup>2</sup>, il lui faut environ 50 000 m<sup>2</sup>, donc le double de la superficie du bâtiment. Ce n'est pas énorme, 150 000 m<sup>2</sup>, cela représente un bâtiment de 75 000 m<sup>2</sup> environ."*

M. Raphaël ROSELLO :

*"C'est un sacré bâtiment !"*

M. Joël DUC :

*"Des bâtiments, ce sont plusieurs lots."*

**ADOpte A LA MAJORITE (5 VOTES CONTRE : M. J. MATTI [pouvoir à Mme A. MAZET], Mme C. COUTARD [pouvoir à M. S. CHASTAN], M. R. QUANQUIN, M. S. CHASTAN, Mme A. MAZET ; 6 ABSTENTIONS : M. S. MORIN, Mme A. BIRET, M. R. ROSELLO, M. A. CSIKEL [pouvoir à Mme A. BIRET], M. H. FAUQUÉ, Mme N. PROST)**

Monsieur le Président :

*"Est annexée à l'ordre du jour la liste des décisions. Si vous avez des questions, nous sommes bien sûr disposés à y répondre.  
Je vous rappelle que nous voterons notre budget le 26 mars."*

M. Serge CHASTAN :

*"Pour revenir à la décision dont je vous ai parlé tout à l'heure, j'aimerais, si possible, connaître le montant des travaux complémentaires demandés par l'entreprise contre laquelle nous sommes en train de nous défendre, si j'ai bien compris. Merci."*

Monsieur le Président :

*"Le travail porte sur des prestations et l'entreprise nous réclame 62 000 €. Comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, nous prenons un avocat, car il n'y a pas d'ordre de service pour ces travaux."*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 08.